



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/020 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT
DE L'EX RD 71 - TRAVERSE DE LAVATOGHJU**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE RILATIVA A L'ASSESTU DI L'ANZIANA
STRADA DIPARTIMENTALE 71 - TRAVERSA DI LAVATOGHJU**

REUNION DU 6 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le six mai, la commission permanente, convoquée le 4 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019 portant approbation des modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse dans les agglomérations,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/067 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 portant délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 20/001 CP de la Commission Permanente du 6 mai 2020 décidant du régime dérogatoire d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet d'aménagement de la traverse de la commune de Lavatoghju, pour un montant total de 360 000 € HT, soit 400 000 € TTC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention pour la réalisation de cet aménagement avec la commune de Lavatoghju, telle que jointe en annexe.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager les frais correspondants sur le budget de la Collectivité de Corse : imputation budgétaire chapitre 908 fonction 2315, autorisation de programme **1212-268T**.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

AJACCIO, le 6 mai 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Jean-Guy TALAMONI

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 6 MAI 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE RILATIVA A L'ASSESTU DI L'ANZIANA
STRADA DIPARTIMENTALE 71 - TRAVERSA
DI LAVATOGHJU**

**CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT
DE L'EX RD 71 - TRAVERSE DE LAVATOGHJU**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse le présent rapport en vue d'approuver le projet d'aménagement de l'ex. RD 71 dans la traverse de la commune de Lavatoghju.

Projet d'aménagement de la traverse de Lavatoghju sur l'ex. RD 71



L'ex. RD 71 traverse actuellement la commune de Lavatoghju sans aménagement particulier qui pourrait donner un caractère urbain à la traversée d'agglomération et inciter les usagers à ralentir.

Consciente de cette situation, la commune a pris l'initiative de s'entourer d'un bureau d'études compétent en aménagements d'infrastructures routières et de mener une réflexion sur des aménagements de la route départementale au droit du franchissement du village.



Cette démarche a débouché sur la production d'un avant-projet d'aménagement de sécurité qui prévoit :

- La construction d'un cheminement piéton tout le long de la traverse, avec la création d'un trottoir sur 850 mètres ;
- La création ponctuelle de murs de soutènement pour ce nouveau trottoir, et pour élargir localement la route départementale de façon à pouvoir assurer la continuité de ce trottoir ;
- L'amélioration localisée de l'assainissement pluvial de la traverse ;
- La reprise de l'embranchement de l'ex. RD 71 avec la voie communale desservant notamment la Mairie, et qui est actuellement très étroit.

La commune a sollicité par courrier du 29 janvier 2019 l'aide de la Collectivité de Corse pour réaliser cette opération.

Vers CORBARA

Début de projet

Vers
LUMIO

AVANT PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RD 71
DANS LA TRAVERSE DE LAVATOGHJU - planche Ouest

Carolisation des eaux pluviales
par réseau PVC Ø 400mm

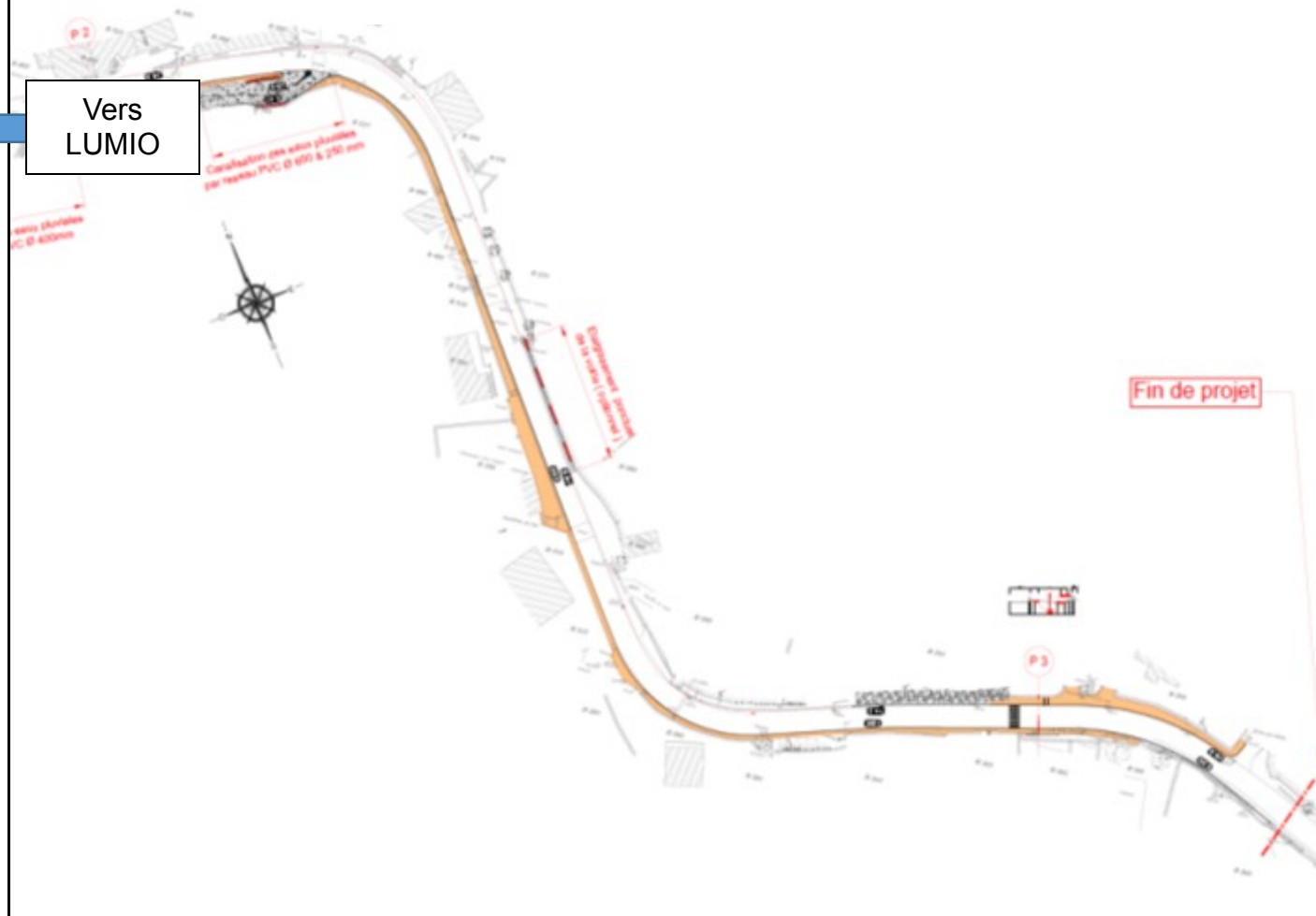


Vers CORBARA

AVANT PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RD 71 DANS LA TRAVERSE DE LAVATOGHJU - planche Est

Vers
LUMIO

Fin de projet



L'aménagement envisagé le long de l'ex. RD 71 va contribuer efficacement à donner un caractère urbain à la traverse, à sécuriser la circulation des piétons et à améliorer le cadre de vie.

S'agissant d'un aménagement de traverse d'agglomération, l'opération sera réalisée par la Collectivité de Corse conformément aux dispositions prévues dans la délibération n° 19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération, et sur la base d'une convention.

La détermination de la part communale s'effectue comme suit :

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

La Commune de Lavatoghju comptant moins de 300 habitants, la participation financière de la Commune aux travaux éligibles est nulle.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à :

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à :

	Montants HT	Montants TTC
Total brut des TRAVAUX, sur l'imputation budgétaire 1212-268T	275 000, 00 €	302 500,00 €
Somme à valoir pour divers et imprévus sur travaux, frais de révision et autres	55 000, 00 €	60 500,00 €
Total PRESTATIONS INTELLECTUELLES : frais d'étude et de suivi de travaux, coordination SPS, contrôle technique, frais de dévolution et autres, sur l'imputation budgétaire 1212-268T	30 000, 00 €	36 000,00 €
TOTAL	360 000, 00 €	399 000,00 €
Montant TTC considéré pour l'opération		400 000,00 € TTC

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le projet d'aménagement de la traverse de Lavatoghju,
- de m'autoriser à signer la convention relative à cet aménagement avec la commune de Lavatoghju.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.